

FICHE OUTIL

Décaler ses horaires

DES SALARIÉS LIBRES DE LEURS HORAIRE ET POURTANT...

Lors d'une enquête sur la zone d'emploi de Beaulieu, **80 % des salariés interrogés¹ disent avoir des horaires libres et pourtant 90 % arrivent tous les jours à la même heure...** Et plus de la moitié arrivent entre 8h30 et 9h, au plus fort de l'heure de pointe !

Contrairement aux idées reçues, le fait de déposer les enfants n'explique pas totalement ce choix, seulement 1/3 des répondants sont concernés. D'autres motifs sont cités comme le stationnement, les horaires de réunions, les habitudes ou encore les normes sociales : culture du présentéisme, crainte d'être mal vu, volonté de contrôle des managers sur leurs équipes...

Si ceux qui peuvent décaler leurs horaires le font, ils y gagneront en confort de déplacement et cela libérera les transports pour ceux qui ont des horaires imposés.

La crise sanitaire a mis en évidence l'intérêt de décaler les horaires afin de désaturer les transports.

LE SAVIEZ-VOUS ?

53 % des actifs se déplacent pendant l'heure de pointe du matin

38 % des déplacements en heure de pointe du matin sont liés au travail.

Étaler les horaires d'arrivée et de départ permet de limiter les heures de pointe : les salariés y gagnent en qualité de vie et les entreprises en productivité !

1. Enquête menée en 2018 auprès de 3 600 salariés de la zone Atalante Beaulieu

DÉCALER SES HORAIRES, QUELS AVANTAGES ?



POUR LES SALARIÉS

- Moins de temps perdu dans les transports.
- Moins de stress.
- Plus d'autonomie et de responsabilisation au travail.
- Meilleure conciliation des temps de vie.



POUR L'ENTREPRISE

- Salariés plus productifs, plus détendus, moins fatigués.
- En période de crise sanitaire : gestes barrières et distanciation physique mieux préservés.



POUR LE TERRITOIRE

- Moins de trafic en heure de pointe.
- Amélioration de qualité de l'air.

DES RÈGLES COLLECTIVES À DÉFINIR

- Limiter les plages de présence obligatoire (exemple : 10h-16h).
- Étendre l'amplitude horaire d'arrivée et de départ (exemple : dès 7h - jusqu'à 20h).
- Autoriser des horaires différents selon les jours de la semaine.
- Limiter les réunions en début/ fin de journée (ex: avant 9h30 / après 17h30).
- Autoriser le télétravail en heure de pointe.
- Communiquer sur l'intérêt des horaires décalés et accompagner le changement
- Définir des règles de stationnement partagées, éviter le «premier venu, premier servi».

L'ensemble de ces éléments permettra aux salariés de définir leurs horaires avec une plus grande liberté et de regagner la maîtrise de leurs temps de vie !

“ Circuler hors heure de pointe, c'est moins de pollution pour moi et pour les autres ”

“ Avec mes collègues on a obtenu de finir à 16h45 : ça nous permet de prendre le bus ! ”

“ Après mon rendez-vous extérieur, je finis ma journée de travail à la maison et j'évite les bouchons du soir ”

“ J'ai adapté mes horaires à mon rythme matinal: 7h30-16h : à ces horaires le trajet en bus est fluide ! ”

Consultez les conditions de circulation repérées sur le territoire : consultez la page [“ info trafic du réseau ”](#) sur star.fr, ainsi que les pics d'arrivées à éviter sur votre zone d'emploi sur l'outil [«A la bonne heure»](#).

CHACUN PEUT CONTRIBUER À FAIRE ÉVOLUER LES HABITUDES SUR LES HORAIRES DE TRAVAIL !

Pour partager les bonnes pratiques, Rennes Métropole organise des « RDV du Télétravail » qui abordent également la question de l'étalement des horaires de travail.